

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – mäj 4 janvier 2017 – France POULAIN

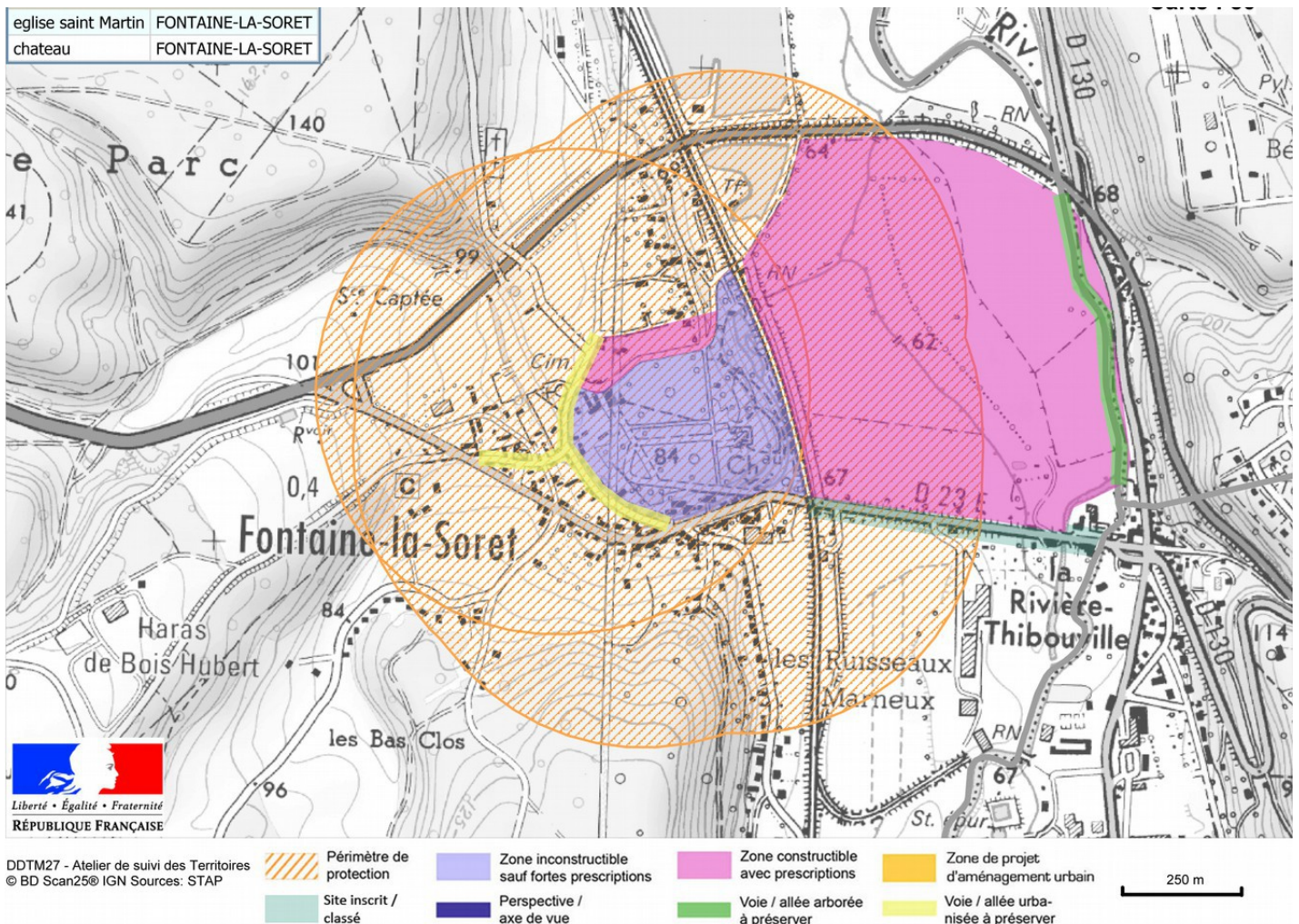
Nassandres sur Risle > Château de Fontaine la Soret

Le parc du château est site classé depuis le 26 décembre 1988 et la portion de la RN 13 avec ses deux doubles rangées d'arbres dans sa traversée de la commune, depuis la ligne du chemin de fer de Rouen à Cherbourg à l'ouest jusqu'à la rivière « La Risle » à l'est est site inscrit depuis le 20 janvier 1947.

Le château de Fontaine la Soret a été inscrit en tant que monument historique le 24 novembre 1986. Le parc bénéficie de la même protection depuis le 8 novembre 1995.

Le château fut bâti sous l'ordre de M. d'Augny de 1764 à 1769. L'édifice est précédé d'une cour d'honneur bordée d'allées de tilleuls. Le château est constitué d'un corps de logis carré, cantonné de deux ailes en retour. Inspirées par le mouvement néoclassique, les façades présentent un ornement sobre, avec bossages et encadrements de baies. Des pilastres surmontés de frontons mettent en valeur le corps central. De fins panneaux de briques contrastent avec le décor en pierre de taille. Les toitures mansardées possèdent des terrassons à forte pente, qui rendent la couverture en ardoises très présente dans la composition architecturale. Le parc fut planté entre 1764 et 1772. Modifié au XIX^e siècle, il a fait l'objet de nouvelles transformations entre 1963 et 1970 par le paysagiste anglais Russell Page. Ce dernier a réalisé le dessin des jardins clos, jardin de fleurs et jardin d'eau.

Le domaine est située au creux du vallon formé par la Risle. Depuis le parc, des vues vers l'Ouest permettent d'apprécier le village et son église. Mais la principale perspective est orientée plein Est, vers un paysage de champs clôt par des coteaux boisés. Ces vues sont à préserver car elles participent à l'identité du lieu.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade est avec l'allée d'honneur



Le château vu depuis le Nord-Est



Un pavillon du parc au bord de l'étang



L'étang du parc



Le cours d'eau traversant le domaine



Une dépendance du château

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



L'église vue du domaine



L'église de Fontaine la Soret



Le village de Fontaine la Soret